

MOT D'ORDRE DE REPRISE DE TRAVAIL.

Nous, organisations professionnelles des travailleurs **ONEP, SYNTEE+, SATAP-G, SYNATIEX, SYMIGA, SYLTRAC, SYNAC, SMIC, SYNTRARGA, SYLTRA-GSEZ PORTS, SYLTRA-GB, SYTRABGA, SYNADO, SYNA-CNSS, SYP-CNSS, SYNAPPS**, signataires du préavis de grève générale d'avertissement du 17 janvier 2020 porté à l'attention du Premier Ministre Chef du Gouvernement,

Annonçons la conclusion d'un accord avec le gouvernement ce lundi 27 janvier 2020 aux environs de 17h, par conséquent la levée de la grève. Dès lors, nous appelons les travailleurs des secteurs privé et parapublic à la reprise du travail ce mardi 28 janvier 2020 dès 00h01 min.

Trouvez ci-joint le procès-verbal dudit accord.

Ce procès-verbal est le fruit de votre détermination et nous vous en félicitons. Restons unis pour la défense des droits et intérêts des travailleurs du Gabon.

Vive les travailleurs et que DIEU bénisse le Gabon !

Fait à Libreville, le 27 janvier 2020.

ONEP
SYNTEE+
SATAP-G
SECRETARIAT EXECUTIF SYNATIEX
SYMIGA
SYLTRAC
SYNAC
SMIC
SYNTRARGA
SYLTRA-GSEZ PORTS
SYLTRA-GB
SYNAPPS
SYTRABGA
SYNADO
SYNA-CNSS
SYP-CNSS

PRIMATURE

CABINET DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT



N° 000128 /PM/CAB-PM

PROCES VERBAL DE REUNION 27 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt et le 27 janvier à 10 heures s'est tenue une réunion au cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, suite à la grève déclenchée par la coalition des organisations signataires du préavis de grève du 17 janvier 2020 et la lettre adressée au Premier Ministre, le 25 janvier 2020 par lesdites organisations.

Etaient présents à cette réunion, le Premier Ministre, les Ministres et les partenaires sociaux dont la liste est jointe en annexe.

Au terme des échanges, il a été constaté le désaccord entre les organisations syndicales de base et les confédérations ; et le déficit de représentativité des organisations syndicales. Le Gouvernement a privilégié la paix sociale, la reprise du travail et des activités économiques. Il a été convenu de ce qui suit :

1. Le Gouvernement prend acte de ce que les syndicats signataires du préavis de grève d'avertissement ne se reconnaissent pas dans l'accord signé le 22-01-2020 avec les deux confédérations syndicales CGSL et COSYGA ;

*MSZ
27/01/2020*

[Signature]

SMB/RO

SMB

[Signature]
SN

MSB *sol* *Ngue* *SS*

M.E.C

2. Le Gouvernement et les partenaires signataires s'engagent à ouvrir une plénière sur le projet de réforme du code du travail avec l'ensemble des partenaires sociaux à partir du 03 février 2020 sur une période qui ne saurait excéder 15 jours ;
3. L'invitation de deux représentants par organisation professionnelle des travailleurs régulièrement désignés par leurs organisations ;
4. La réforme du code du travail ne saurait être un motif de grève par les partenaires sociaux jusqu' au terme des travaux de la plénière ;
5. La levée immédiate de la grève au terme de la signature de ce procès-verbal ;
6. Le Gouvernement, indique, que dans l'intérêt de préserver la paix sociale et pour ramener la sérénité, aucun salarié ne sera sanctionné ou inquiété pour sa participation ou pour le rôle qu'il aura joué dans la grève déclenchée le 23 janvier 2020.
7. Le Gouvernement rappelle aux travailleurs d'exercer leurs droits syndicaux dans le strict respect des lois et règlements en vigueur et appelle à la reprise normale du travail.

Fait à Libreville, le 27 JAN 2020

Pour les organisations syndicales
des travailleurs

ONEP

SYNTEE+

SYNADO



Pour le Gouvernement

Le Ministre en Charge du Travail

Madeleine EBERRE



SYLTRA-GB

SYTRABGA

SYP-CNSS

SYNAC

SMIC

SYNATIEX

SAT AP-G

SYNTRARGA

SYLTRA-GSEZ-PORTS

SYLTRA

SYNAC

SYMIGA

Syndicat National des Travailleurs (ses) de
Rouger - Gabon
SYNTRARGA
Le Secrétaire Général Adjoint
Solidarité - Liberté - Discipline

SYLTRAC
SECRETARIAIRE GENERAL ADJOINT
LIBRE

SYLTRA-GSEZ-PORTS S.S.A
Secrétaire Général
Tél : 02 00 27 58

SYNAC
2023 Lib... GABONNAISE DE SECURITE SOCIALE
président

SORB SN
M.E.C

SORB / P.O

SOD